



- 3 JUIN 1985

959

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

DIPARTIMENTO FEDERALE DEGLI AFFARI ESTERI

Dîners diplomatiques

Berne, le 23 mai 1985

Vu la proposition du DFAE du 23 mai 1985,

Vu les résultats de la procédure de co-rapport, il est

Au Conseil fédéral

d é c i d é

Le Service du Protocole est chargé d'informer le Doyen du Corps diplomatique que

1. Après plusieurs contacts avec le Doyen du Corps diplomatique,

1. Le Conseil fédéral est d'accord de réduire le nombre des dîners diplomatiques à un par an, offerts une année sur deux par le Conseil fédéral ou par le Corps diplomatique.

Protocole à l'intention du Conseil fédéral.

2. Le Conseil fédéral est donc d'accord avec la proposition du Doyen d'organiser le dîner offert par le Corps diplomatique au printemps prochain seulement au lieu de cet automne.

À son tour le Conseil fédéral et les représentants de l'Administration à un dîner en automne. Ce second dîner coûte

3. Le Conseil fédéral n'organiserait ainsi pas de dîner diplomatique en 1986 mais inviterait le Corps diplomatique à une excursion.

4. Le Conseil fédéral organise par ailleurs une année sur deux une

laquelle sont invités les membres du Corps diploma-

intervalle plus ou moins long. Le Doyen du Corps diploma-

le Corps diplomatique à une excursion. Dans ce cas, le

Conseil fédéral renonce à en organiser une.

Pour extrait conforme
 Le Secrétaire

Protokollauszug an:				
<input checked="" type="checkbox"/> ohne / <input type="checkbox"/> mit Beilage				
z.V.	z.K.	Dep.	Anz.	Akten
X		EDA	10	-
		EDI		
		EJPD		
		EMD		
		EFD		
		EVD		
		EVED		
		BK		
		EFK		
		Fin. Del.		



EIDGENÖSSISCHES DEPARTEMENT
FÜR AUSWÄRTIGE ANGELEGENHEITEN

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

DIPARTIMENTO FEDERALE DEGLI AFFARI ESTERI

a.133.3. -

Berne, le 23 mai 1985

Au Conseil fédéral

Dîners diplomatiques

1. Après plusieurs contacts avec le Doyen du Corps diplomatique, il apparaît qu'une partie au moins du Corps diplomatique souhaiterait que l'on réduise la fréquence des dîners diplomatiques. C'est d'ailleurs ce que le Doyen a proposé au Chef du Protocole à l'intention du Conseil fédéral.
2. Actuellement, le Conseil fédéral invite chaque année le Corps diplomatique à un dîner, au printemps, le Corps diplomatique invitant à son tour le Conseil fédéral et les représentants de l'Administration à un dîner en automne. Ce second dîner coûte assez cher à chaque diplomate qui doit payer non seulement son repas et celui de son épouse, mais également ceux de deux invités suisses.
3. Le Conseil fédéral organise par ailleurs une année sur deux une excursion à laquelle sont invités les membres du Corps diplomatique. A intervalle plus ou moins long, le Canton de Berne invite également le Corps diplomatique à une excursion. Dans ce cas, le Conseil fédéral renonce à en organiser une.

4. Compte tenu de cette situation, nous sommes d'avis qu'il serait suffisant d'avoir un dîner diplomatique par an, le Conseil fédéral invitant une année sur deux, le Corps diplomatique rendant cette invitation l'année suivante. Par contre, les années où le Conseil fédéral n'offre pas de dîner, une excursion sera organisée pour le Corps diplomatique, soit par le Conseil fédéral, soit par le Canton de Berne.
5. Le Conseil fédéral ayant offert le dîner diplomatique du mois de mars 1985, nous proposons d'informer le Doyen du Corps diplomatique que le Conseil fédéral est d'accord de reporter l'invitation du Corps diplomatique au printemps 1986.
6. Le Conseil fédéral renoncerait à son tour à organiser un dîner diplomatique en 1986 et fixerait la date de sa prochaine invitation au printemps 1987.
7. Le Conseil fédéral pourrait par contre annoncer au Corps diplomatique qu'il entend lui offrir une excursion en 1986.

DEPARTEMENT FEDERAL DES
AFFAIRES ETRANGERES



Pierre Aubert

Annexe : Projet de décision

Extrait du Procès-verbal :

- au DFAE, 10 ex.

-3 JUN 1985

960

65.245 - 1.000 - Lotta contro l'euroterrorismo, Partecipazione
Dîners diplomatiques (fevrier 1985)

Vu la proposition du DFAE du 23 mai 1985,

Vu les résultats de la procédure de co-rapport, il est

d é c i d é

Le Service du Protocole est chargé d'informer le Doyen du Corps diplomatique que

1. Le Conseil fédéral est d'accord de réduire le nombre des dîners diplomatiques à un par an, offerts une année sur deux par le Conseil fédéral ou par le Corps diplomatique.
2. Le Conseil fédéral est donc d'accord avec la proposition du Doyen d'organiser le dîner offert par le Corps diplomatique au printemps prochain seulement au lieu de cet automne.
3. Le Conseil fédéral n'organiserait ainsi pas de dîner diplomatique en 1986 mais inviterait le Corps diplomatique à une excursion.

Pour extrait conforme
 Le Secrétaire